



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DE CONCERTATION
du 26 mai 2023
« Bagnols centre »**

Personnes présentes : mairie : René BOUCHARD, Maire et Sylvie PELISSIER, Adjointe.
Référents de quartier 1 : Fabrice Jean DARRIGRAND-BIENTZ et Jean-Luc PARICKMILER.

Cette réunion permet de faire un point sur les sujets en cours non finalisés lors de la réunion publique du 20 avril.

En gras les conclusions :

AMENAGEMENT ET EMBELLISSEMENT

- Demande de maintien du petit sentier pédestre entre la D4 et le chemin de l'Adrech et poursuite par le sentier des Planètes entre l'Adrech et le parking Poro. Cette variante permettrait de rejoindre le village sans emprunter le Chemin St Antoine dangereux pour les piétons.

→ **Le chemin de l'Adrech entre la D4 et le Chemin St Antoine est de toute façon un sentier rural existant. Tout a été décaissé pour les aménagements du lotissement mais le sentier sera retracé et maintenu après les travaux.**

Pour le sentier des Planètes et d'une manière générale pour tous les sentiers communaux, la mairie va réaliser une cartographie et prendra des décisions lors d'une délibération du Conseil Municipal.

CIRCULATION CANNET – ST ANTOINE

- Point sur la circulation Chemin du Cannet et Saint-Antoine avec la pose des panneaux « sens interdit sauf desserte locale ». Nous étions en attente des résultats du comptage réalisé par une entreprise spécialisée pendant 15 jours en bas du Cannet et sur Saint Antoine avant la Baumette pour faire le ratio entre les automobilistes traversant le village par la Grande Rue avec le feu et ceux empruntant le chemin du Cannet et Saint-Antoine. Les résultats viennent de nous parvenir.

Les chiffres montrent et confirment sans équivoque que le trafic routier est trop important sur ces deux chemins communaux en forte pente pour le Cannet, sans trottoir, avec des carrefours étroits et dangereux.

A retenir :

En semaine, 521 véhicules sur 2066 transitent par jour par le Cannet/St Antoine soit 25,2 % du trafic journalier Village + Cannet. A la pointe du matin, ce chiffre monte même à 38 % !

Les riverains Cannet St Antoine ne représentent que 0,8 %.

Le pic des circulations sont dans les tranches horaires 7h-9h / 16h30-18h.

La vitesse moyenne est de 49,9 km/h sur une route normalement limitée à 30.

10 gros gabarits (+ 8 m) ont été détectés.

La mairie a donc pris la décision de poser les panneaux « sens interdit sauf desserte locale » dans les deux sens avec en plus une signalétique adaptée aux Molières pour bien indiquer la direction du village.

Le tonnage sera ramené à 3,5T au lieu de 5 T.

Les sites d'assistance à la conduite seront contactés pour une mise à jour.

Un contrôle régulier par les forces de l'ordre sera réalisé.

Un nouveau comptage sera opéré par la suite pour constater les effets.

ENTRETIEN DE LA COMMUNE

- A côté du Relais Provençal, existence d'un gros roncier de 3 mètres de haut sur une parcelle communale juste en dessous de la route. Risque d'incendie par exemple s'il y a un mégot jeté et végétation pas vraiment agréable pour la clientèle touristique de l'hôtel.
Depuis notre réunion, les travaux de débroussaillage ont été réalisés.

PLAN LOCAL D'URBANISME

- Modifications PLU : un bureau d'étude est chargé du dossier. Les référents de quartier souhaitent participer aux différents groupes de travail qui se mettront en place.

MESURE COMPENSATOIRE DE LA GAROUTTE

- Plan de gestion de la GAROUTTE dans le cadre de la mesure compensatoire suite à la destruction de la forêt depuis la création de la décharge ISDND du Vallon des Pins : le sujet pourra être débattu lors d'une prochaine réunion néanmoins les habitants souhaitent déjà que les sentiers principaux de la Garoutte soient toujours autorisés à la randonnée, au VTT et lors de manifestations sportives douces. Les référents rappellent que la piste du lac principal est la seule piste qui permet d'éviter la D4 pour remonter vers Saint-Paul au niveau du Château Grimm par le vallon de Bourguignon Broch. Il faudrait aussi garder la piste en boucle qui passe par le point d'eau secondaire.

Référents Q1 - Bagnols en Forêt 02.06.23